



## **Conférence générale**

### **Dix-neuvième session**

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

### **Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19**

## **Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19**

### **Rapport du Directeur général**

Le présent document fournit des informations concernant les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le développement industriel et les mesures prises par l'ONUDI pour faire face à cette crise et à ses conséquences socioéconomiques.

## **I. Contexte**

1. Ce rapport complète les documents précédemment établis sur le sujet, tels que les documents IDB.48/11, IDB.48/CRP.5 et IDB.49/12 et le Rapport de 2020 sur la coopération pour le développement industriel ([A/75/158](#)).
2. Alors que la crise ne devrait pas s'atténuer dans un avenir proche, les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les économies, les sociétés et la vie de chacun restent fondamentalement les mêmes que celles qui ont été décrites précédemment : la pandémie a eu un effet dévastateur sur les activités économiques du monde entier, avec des baisses de la production, des dépenses, de l'emploi, des investissements étrangers directs, des envois de fonds et du commerce mondial, ce qui a entraîné la plus grave récession depuis la Seconde Guerre mondiale.
3. Au début du mois de septembre 2021, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comptabilisait plus de 4,5 millions de décès liés à la COVID-19. Des mesures de confinement et des restrictions sur les voyages internationaux ont continué d'être appliquées dans un grand nombre de pays, y compris pendant la période estivale, plus favorable sur le plan épidémiologique, tandis que les possibilités de dépistage et de vaccination s'amélioraient.
4. Au niveau mondial, on s'attend à une solide reprise de la croissance économique cette année. La Banque mondiale prévoit pour 2021 une croissance de 5,6 %, due dans

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



une large mesure à la vigueur des grandes économies telles que celles de la Chine et des États-Unis d'Amérique, qui devraient chacune contribuer à environ un quart de la croissance mondiale en 2021.

5. Alors que la pandémie se poursuit, il est toujours difficile de faire des prévisions précises sur la situation économique. Il semblerait que la demande extérieure soit répartie mais, dans de nombreux pays, la reprise économique est freinée par la recrudescence de la COVID-19 et par la levée partielle des mesures de soutien économique mises en place par les pouvoirs publics pour faire face aux importants niveaux d'endettement et aux difficultés financières.

6. En 2022, le chômage devrait toucher 205 millions de personnes dans le monde, soit bien plus que les 187 millions de chômeurs recensés en 2019. La crise a exacerbé les inégalités préexistantes, puisque le niveau de l'emploi a diminué de manière disproportionnée pour les femmes et les jeunes. Le manque général de protection sociale, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé et la sécurité des revenus, a particulièrement touché les travailleurs du secteur informel et mis en évidence la nécessité d'offrir des emplois décents et rattachés au secteur formel.

7. La réduction du temps de travail, du niveau d'emploi et des revenus continue de se traduire par une augmentation des taux de pauvreté, des inégalités et d'autres problèmes de développement. L'extrême pauvreté progresse pour la première fois depuis une trentaine d'années, et le recul observé en matière de développement pose des problèmes susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs de développement durable dans les prochaines années de la décennie d'action.

8. L'immunisation de la population mondiale est considérée comme le moyen le plus efficace de mettre fin à la pandémie et de lever les mesures de confinement. Il est encourageant de constater que moins de 12 mois après que la COVID-19 a été reconnue comme une pandémie, plusieurs équipes de recherche avaient déjà mis au point des vaccins offrant une protection contre le SRAS-CoV-2, le virus responsable de cette maladie.

9. Le déploiement des vaccins contre la COVID-19 progresse, avec près de 5,5 milliards de doses administrées dans le monde. Les différences observées quant à la vitesse de ces progrès sont toutefois alarmantes. Selon l'OMS, moins de 2 % des adultes sont entièrement vaccinés dans la plupart des pays à faible revenu, contre près de 50 % dans les pays à revenu élevé. Sur plus de 5 milliards de doses administrées dans le monde, seuls 2 % l'ont été en Afrique. Ces disparités s'expliquent par des blocages liés notamment à la livraison et à la fabrication des vaccins, aux restrictions concernant leur exportation, à des barrières commerciales, à la thésaurisation des vaccins, à des problèmes de transparence, à l'insuffisance des ressources et à des questions de capacité de réaction.

10. L'absence d'équité dans la diffusion des vaccins, en plus d'être injuste et de compromettre les progrès réalisés au niveau mondial pour éradiquer le virus, révèle un grave déséquilibre en ce qui concerne les taux de survie et les perspectives de reprise économique dans les pays en développement.

11. Plus d'une douzaine de pays, comptant pour la plupart parmi les économies avancées, font état d'une très large vaccination de leur population, ce qui les aidera à contenir plus efficacement la pandémie à court terme. Cependant, les perspectives sont moins encourageantes pour les pays où la vaccination a pris du retard. Même à plus long terme, la situation des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire risque d'être assombrie par les effets durables de la pandémie, notamment par l'érosion des compétences liée au manque de travail, de scolarisation et de formation, la baisse des investissements, la fermeture d'entreprises, le creusement des niveaux d'endettement et l'aggravation des facteurs de vulnérabilité financière.

12. Dans ce contexte, il convient de souligner l'importance du secteur industriel pour contribuer au redressement socioéconomique après la COVID-19 et renforcer la résilience.

13. Le Rapport sur le développement industriel 2022, qui sera présenté à la dix-neuvième session de la Conférence générale, passe en revue certaines des principales caractéristiques de la crise liée à la COVID-19 et s'intéresse à la manière dont cette crise a frappé la production et le développement industriels. Parmi les facteurs qui contribuent à forger la résilience socioéconomique, il apparaît que les capacités industrielles existantes jouent un rôle déterminant. Le rapport analyse en outre les mesures adoptées par les pouvoirs publics et le secteur privé face à la pandémie, ainsi que leur interaction avec les tendances mondiales préexistantes, qui est aussi un important facteur déterminant le niveau de résilience.

14. La crise actuelle nous rappelle avec brutalité à quel point le partage des responsabilités, la solidarité mondiale et les solutions multilatérales sont nécessaires. Pour échapper à un cercle vicieux creusant davantage les inégalités entre les pays et au sein même des pays, il faut que les gouvernements et la communauté internationale prennent des mesures ambitieuses en vue de transformer les économies et de bâtir un avenir meilleur. Le développement industriel inclusif et durable demeure l'un des outils les plus efficaces pour relancer l'économie et progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## II. Mesures prises par le système des Nations Unies

15. Les mesures prises par l'ONUDI s'inscrivent dans le cadre de la riposte globale du système des Nations Unies face à la COVID-19, et l'action engagée à l'échelle du système pour faciliter le redressement socioéconomique est guidée par le *Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19*.

16. La riposte commune est élaborée et mise en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies et les entités qui en sont membres.

17. Chaque équipe de pays des Nations Unies met au point la riposte commune à l'échelle du pays, qu'elle formule dans un plan de riposte socioéconomique. Début septembre 2021, 121 équipes de pays avaient achevé leur plan de riposte socioéconomique national.

18. En mars 2020, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement a été créé pour servir de mécanisme de financement interinstitutionnel devant permettre de répondre à l'urgence sanitaire ; de se concentrer sur les retombées sociales et sur les mesures visant à relancer l'économie ; et d'aider les pays à mieux se relever. Selon les premières prévisions, les besoins financiers étaient estimés à 2 milliards de dollars. Début septembre 2021, le fonds a été approvisionné avec des contributions dont le montant s'élève à 83,3 millions de dollars<sup>1</sup>.

19. Le rapport annuel du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire dresse le bilan de la première année de sa mise en œuvre<sup>2</sup>. En ce qui concerne l'action collective engagée par les équipes de pays des Nations Unies, le portail de données sur la COVID-19 permet de suivre les progrès réalisés au regard d'indicateurs émanant du cadre des Nations Unies<sup>3</sup>.

## III. Appui de l'ONUDI aux États Membres

20. L'ONUDI continue de suivre une stratégie guidée par son dispositif intitulé *Responding to the crisis: building a better future* (Faire face à la crise : bâtir un monde meilleur pour demain), qui est décrit dans la section III du document IDB.48/11-PBC.36/11.

<sup>1</sup> <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/COV00>.

<sup>2</sup> <http://mptf.undp.org/document/download/27676>.

<sup>3</sup> [https://data.uninfo.org/Home/\\_SERP](https://data.uninfo.org/Home/_SERP).

21. S'alignant sur le cadre des Nations Unies, le dispositif de l'ONUDI devait initialement fournir des orientations pour les 12 à 18 mois suivant sa publication, en mai 2020.

22. Compte tenu de la persistance de la crise sanitaire, qui n'a jusqu'à présent exigé aucune mise à jour du dispositif général de riposte mis en place par le système des Nations Unies, et au vu des besoins exprimés aux trois étapes de cette riposte (à savoir : « se préparer à la crise et l'enrayer », « réagir et s'adapter » et « se relever et se transformer »), les trois modules intégrés du dispositif de l'ONUDI restent pertinents. En attendant de voir comment la situation évolue, l'ONUDI prévoit d'actualiser son offre de services dans le courant de l'année 2022, sur la base des dernières recherches, des éléments récents et de l'expérience acquise au cours de ses deux premières années d'intervention face à la crise de la COVID-19.

23. En plus des activités décrites dans le Rapport annuel 2020 (IDB.49/2), on trouvera ci-après des exemples qui offrent un aperçu des interventions récemment engagées par l'ONUDI pour faire face à la COVID-19 et contribuer au relèvement.

24. Dans le cadre du projet d'aide à l'intervention d'urgence en Chine, lancé en février 2020, 4 000 tenues de protection ont été fournies aux agents de santé de la province de Hubei à un moment où ces tenues, nécessaires de toute urgence, n'étaient pas disponibles sur le marché national. Le projet a également permis de fournir des équipements d'oxygénation par membrane extracorporelle et de stérilisation par autoclave. Des guides de formation sur la gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets médicaux ont été élaborés, et cette expérience a ensuite été mise à profit dans d'autres pays soutenus par l'ONUDI.

25. Un projet mené au Maroc, avec le financement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, a servi à soutenir trois secteurs industriels afin d'éviter les perturbations qui risquaient de toucher certains services essentiels. Une charte de prévention et différents outils de communication ont permis de sensibiliser 5 000 employés de l'agro-industrie, du commerce et de la gestion des déchets à diverses mesures de protection, et 100 entreprises ont reçu des boîtes à outils conçues pour favoriser la reprise des activités et renforcer la résilience.

26. En Arménie, en Guinée, à Madagascar et au Sénégal, l'ONUDI a mis au point une intervention d'urgence visant à renforcer les capacités des universités, des pépinières d'entreprises et des secteurs privés locaux pour assurer la production de masques, de gel hydroalcoolique, de visières de protection faciale et de respirateurs artificiels au moyen de machines de découpe laser, d'imprimantes 3D, de machines de découpe plasma et de machines à coudre professionnelles et grâce à des activités de formation proposées par l'ONUDI.

27. À Cabo Verde, un projet est en cours pour aider le secteur du tourisme à surmonter les conséquences de la COVID-19 et à renforcer sa compétitivité. L'ONUDI met en place un système de certification en matière d'assurance qualité afin d'éliminer les obstacles au commerce et de faciliter l'entrée sur le marché des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MSME).

28. En Côte d'Ivoire, l'ONUDI et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont entrepris une évaluation conjointe des conséquences de la pandémie pour les petites et moyennes entreprises de l'industrie agroalimentaire. L'analyse a souligné la fragilité de ces entreprises, malgré leur rôle en matière de sécurité alimentaire et de développement rural, et abouti à des recommandations devant permettre de reconstruire en mieux et de réduire les risques de fermeture d'entreprises et de pertes d'emplois, en cas de nouvelles perturbations.

29. Au Cambodge, l'ONUDI et l'Organisation internationale du Travail ont uni leurs efforts pour mener une évaluation qui doit contribuer à la modernisation du secteur de l'habillement, par le recours aux technologies numériques et par un appui technique à la stratégie nationale consacrée au secteur de l'habillement, de la chaussure et des articles de voyage.

30. Un autre projet mené au Cambodge et basé sur le programme de redressement de l'industrie face à la COVID-19 vise à contribuer au rétablissement des MPME dans le secteur de l'agroalimentaire et du tourisme.

31. À Madagascar, un projet consacré aux meilleures pratiques et technologies environnementales pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de soins de santé a été lancé en avril 2021, et donne actuellement lieu à des évaluations initiales. Au mois de juin, le tout premier incinérateur sans fumée de Madagascar a été livré au centre hospitalier Befelatanana.

32. En Afrique du Sud, un projet continue de soutenir les ramasseurs et les récupérateurs de déchets, qui sont en majorité des femmes, pour les accompagner dans la transition vers une gestion durable des déchets et une formalisation de leur emploi.

33. Au Zimbabwe, l'ONUDI a appuyé l'élaboration de la stratégie de fabrication de produits pharmaceutiques pour la période 2021-2025, en se concentrant sur l'amélioration de la production locale de médicaments essentiels contre le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida et la COVID-19.

34. En République islamique d'Iran, un projet d'intervention d'urgence approuvé en mars 2021 veille à la gestion et à l'élimination sûres et écologiquement rationnelles des déchets médicaux dans les hôpitaux. Grâce au matériel livré jusqu'à présent, la capacité de traitement des déchets médicaux a été portée à 4,3 tonnes par jour dans deux hôpitaux bénéficiant de ce soutien. Un guide sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets médicaux, élaboré par l'ONUDI, vient en outre étayer ces efforts.

35. Après l'approbation d'une proposition, en juin 2021, par le Fonds pour l'environnement mondial, un projet destiné aux Philippines et axé sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets médicaux, notamment des appareils médicaux contenant du mercure, est en cours d'élaboration dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Minamata.

36. Un appel mondial à idées et technologies novatrices, qui a suscité 1 100 contributions provenant de 108 pays répartis sur cinq continents, a continué de favoriser les solutions innovantes et les possibilités d'investissement après la remise des prix, qui a eu lieu en juillet 2020. L'une des propositions primées a récemment fait l'objet d'un accord de coentreprise soutenu par un investissement de 26 millions d'euros pour la mise au point, la démonstration et le déploiement à plus grande échelle de la technologie proposée. Le réseau de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI continuera de promouvoir les lauréats de cet appel mondial, notamment lors de l'Expo 2020 de Doubaï.

37. Parallèlement, la plateforme de promotion des technologies durables (STePP) continue de promouvoir le transfert de technologie vers les pays en développement et les pays émergents. En 2021, de nouvelles technologies ont été ajoutées à la plateforme, et 13 technologies de pointe ont également été retenues pour lutter contre la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses dans 12 pays d'Afrique et d'Asie.

38. L'ONUDI continuera de s'efforcer de faire face à la crise et de bâtir un monde meilleur pour demain, à la fois en contribuant à l'action collective menée au sein du système des Nations Unies, qu'elle fait bénéficier de ses compétences d'organisation spécialisée dans le développement industriel, et en mettant en œuvre ses programmes et projets.

39. Par la mise en œuvre de son mandat en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, l'ONUDI contribue à la réponse socioéconomique, à la relance économique et à l'édification d'un monde plus durable et plus résilient pour demain.

#### **IV. Mesure à prendre par la Conférence**

40. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.

---